



Annexe 4 - Recommandation 9.2_Rev01 : proposition d'utilisation des reliquats pour l'année 2017

Le Comité scientifique et technique de l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins (ci-après dénommé « Accord Pelagos ») :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos qui stipule que « les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines » ;

Rappelant le règlement financier de l'Accord Pelagos adopté lors de la quatrième réunion des Parties tenue du dix-neuf au vingt-et-un novembre deux-mille-neuf en Principauté de Monaco ;

Considérant la recommandation 9.1 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail pour le biennium 2016-2017 et adoptée lors du neuvième Comité scientifique et technique tenu le dix mai deux-mille-seize à Gênes (Italie) ;

Rappelant la résolution 6.3 de l'Accord Pelagos adoptée lors de la sixième réunion des Parties tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France), qui prévoit en particulier « [d']établir une proposition d'utilisation des reliquats, sur la base des priorités du programme de travail préalablement établies par les Points focaux nationaux, et soumettre la proposition au Comité scientifique et technique, pour évaluation et avis avant sa transmission ultérieure aux Points focaux nationaux » ;

Rappelant la recommandation 7.34 du septième Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenu du vingt-sept au vingt-huit novembre deux-mille-quatorze à Gênes (Italie), qui prévoit de « maintenir le financement octroyé au [projet "Dauphins sans frontières"], sous réserve qu'en l'absence de cofinancement, une proposition à minima soit établie par le porteur de projet, soumise au Comité scientifique et technique et validée par les Points focaux nationaux » ;

Rappelant la sixième réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille quinze à Hyères (France) et au cours de laquelle le Secrétariat permanent a informé les participants de l'octroi du cofinancement du projet « Dauphins sans frontières » par la Fondation Prince Albert II de Monaco ;

Rappelant la sixième réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue les quinze et seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) et au cours de laquelle les Parties ont chargé les Points focaux nationaux de « prendre la décision finale sur la demande de cofinancement du projet "Dauphins sans frontières" lors de l'examen de la proposition d'utilisation des reliquats pour le biennium 2016-2017 »

Rappelant les décisions adoptées au cours de la Réunion extraordinaire des Parties tenue le dix-neuf juillet deux-mille-seize à Gênes (Italie) et qui prévoient de :

- prendre en considération l'ensemble des reliquats disponibles dans la proposition de leur utilisation ;
- organiser une réunion des Points focaux nationaux pour examiner la version amendée des recommandations 9.1 et 9.2 du Comité scientifique et technique relatives aux propositions de programme de travail et d'utilisation des reliquats ;

Considérant la période restante du biennium 2016-2017 pour l'activation des actions initialement proposées ;

Tenant compte de la réorganisation opérationnelle du Secrétariat permanent prévue au cours de l'année deux-mille-seize dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de l'Accord Pelagos et décidée à travers la résolution 6.2 de l'Accord Pelagos adoptée lors de la sixième réunion des Parties tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

1. *recommande* aux Parties l'adoption de la proposition d'utilisation des reliquats pour l'année deux-mille-dix-sept reportée en annexe à la présente recommandation, sans préjudice de financement d'actions de conservation déjà existantes et en gardant à l'esprit que des actions indicatives du plan de gestion 2016-2021 pourraient nécessiter un financement pour la période restante 2018-2021 ;
2. *invite* le Secrétariat permanent à soumettre la présente proposition d'utilisation des reliquats pour l'année deux-mille-dix-sept à l'approbation des Point focaux nationaux.

Annexe de la recommandation 9.2_Rev01 – Proposition d'utilisation des reliquats pour l'année 2017

SOLDE PRESUME DISPONIBLE AU 31/12/2017 (sans utilisation des reliquats) :	363 630,78 €*
--	-----------------------

DEPENSES 2017 SUR LES RELIQUATS	
R1 – FRAIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	
Frais exceptionnels	- €
Protection de la marque	- €
Sous-total (administration)	- €
R2 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION	
R21 – Recherche sur les populations de mammifères marins et sur leurs habitats	
(Action a. relative à l'activité n°12 du PDG) Vérification de la compatibilité des différentes méthodes standard / protocoles utilisés par les Parties en lien avec le <i>Survey Initiative</i> de l'ACCOBAMS et, si nécessaire, élaboration des propositions en vue de leur harmonisation	3 000,00 €
(Action b. relative à l'activité n°12 du PDG) Finalisation du projet de recommandation sur la recherche en terme d'estimation d'abondance et de répartition des populations	1 500,00 €
(Action relative à l'activité n°13 du PDG) Projet « Dauphin sans frontière » sur le grand dauphin	70 000,00 €
(Action relative à l'activité n°15 du PDG) Elaboration des termes de référence communs pour le suivi des grands cétacés par satellite, en tenant compte des études Pelagos déjà réalisées	1 500,00 €
R22 – Recherche et mesures de gestion liées aux pollutions	
(Action relative aux activités n°24 et 25 du PDG) Elaboration d'une synthèse des résultats des études conduites dans le cadre des activités de l'Accord Pelagos et relatives à l'évaluation de l'impact des ingestions de macro et microplastiques et des effets toxicologiques liés et élaboration des termes de référence communs pour définir des méthodes standard pour l'identification des aires de concentration des plastiques (gyres)	3 000,00 €
R23 – Recherche et mesures de gestion liées aux nuisances sonores sous-marines	
(Action relative à l'activité n°10 du PDG) Finalisation du projet « <i>Pelagos Noise</i> » sur l'impact estimé du bruit issu du trafic maritime sur le cachalot et le ziphius	21 000,00 €
R24 – Recherche et mesures de gestion liées aux collisions entre les navires et les grands cétacés	
-	- €
R25 – Recherche et mesures de gestion liées à la pêche	
-	- €
R26 – Recherche et mesures de gestion liées à la perturbation due aux activités touristiques	
-	- €
R27 – Recherche et mesures de gestion liées aux changements climatiques	
-	- €
R28 – Recherche et intervention en cas d'échouages	
-	- €
R29 – Bilan de l'existant dans le Sanctuaire et priorités de recherche	
(Action relative à l'activité n°26 du PDG) Sur la base des données recueillies, mise à jour du bilan de l'existant et établissement des nouvelles priorités de recherche	4 000,00 €
Sous-total (recherche et mesures de gestion)	104 000,00 €
R3 – COMMUNICATION, FORMATION ET SENSIBILISATION	
R31 – Supports de communication	
(Action relative à l'activité n°51 du PDG) Création / mise à disposition des supports de communication (brochures, poster, film, roll-up, panneaux, etc.) et poursuite du développement d'une plateforme de communication externe (site internet, réseaux sociaux, e-mailing, bulletins de liaison, conférences, participations aux actions de sensibilisation, etc.)	2 160,00 € (site internet) 4 000,00 € (brochures)

R32 – Ateliers, conférences et autres évènements	
(Action relative à l'activité n°50 du PDG) Organisation d'un atelier RAMOGE/Pelagos pour inciter les communes à une meilleure gestion des déchets	4 000,00 € (sous réserve de confirmation)
(Action a. relative à l'activité n°52 du PDG) Création de la nouvelle structure du Secrétariat permanent, recrutement du personnel, organisation d'un événement médiatique et mise à jour des règlements intérieurs de l'Accord	5 000,00 € (événement médiatique)
R33 – Formations	
-	- €
Sous-total (communication)	15 160,00 €
TOTAL (DEBIT)	119 160,00 €

SOLDE PRESUME AU 31/12/2017 (avec utilisation des reliquats) :	244 470,78 €
---	---------------------

Note explicative de la proposition d'utilisation des reliquats pour 2017

*Détail de calcul du solde présumé disponible

Solde effectif 2015 :	386 594,90 €
- Salaires (toutes charges incluses) de décembre 2015 payés en janvier 2016	12 336,94 €
+ Contributions adoptées pour le biennium 2016-2017 :	350 000,00 €
- Frais prévisionnels de fonctionnement adoptés pour le biennium 2016-2017 :	320 627,18 €
- Fond de réserve:	40 000,00 €
= Solde présumé au 31/12/2017 :	363 630,78 €

R1 – FRAIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Frais exceptionnels

Le Secrétariat permanent peut être amené à faire face à des problèmes techniques au cours de l'année (panne informatique, etc.). Suivant les problèmes rencontrés, le montant adopté de cette ligne budgétaire peut être amené à être amendé au cours de l'année par les Points focaux nationaux, sur demande motivée du Secrétariat permanent.

Protection de la marque

La marque « Sanctuaire Pelagos » déclinée en français et en italien est protégée dans les trois pays Parties à l'Accord jusqu'à 2018.

R2 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION

R21 – RECHERCHE SUR LES POPULATIONS DE MAMMIFERES MARINS ET SUR LEURS HABITATS

Action a. relative à l'activité n°12 du Plan de gestion

Vérification de la compatibilité des différentes méthodes standard / protocoles utilisés par les Parties en lien avec le Survey Initiative de l'ACCOBAMS et, si nécessaire, élaboration des propositions en vue de leur harmonisation

Un montant total maximal de **3 000 €** est requis pour mettre en œuvre l'action et pour prendre en charge les frais de mission de trois membres du Comité scientifique et technique qui participeront à deux réunions de travail.

Les participants identifiés par les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique pourront jouir d'un remboursement de frais de mission, dans la limite de 500 € par personne et par réunion. Le remboursement des frais de mission sera effectué sur présentation des pièces justificatives après vérification de celles-ci par le Secrétariat permanent.

Action b. relative à l'activité n°12 du Plan de gestion**Finalisation du projet de recommandation sur la recherche en terme d'estimation d'abondance et de répartition des populations**

Un montant total maximal de **1 500 €** est requis pour mettre en œuvre l'action et pour prendre en charge les frais de mission de trois membres du Comité scientifique et technique qui participeront à une réunion de travail.

Les participants identifiés par les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique pourront jouir d'un remboursement de frais de mission, dans la limite de 500 € par personne et par réunion. Le remboursement des frais de mission sera effectué sur présentation des pièces justificatives après vérification de celles-ci par le Secrétariat permanent.

Action relative à l'activité n°13 du Plan de gestion**Projet « Dauphin sans frontière »**

La version détaillée du projet a déjà été soumise aux Parties à l'Accord Pelagos. Pour mémoire, le projet « Dauphin sans frontière » consiste à :

- soutenir les actions de conservation du grand dauphin *Tursiops truncatus* dans la partie italienne du Sanctuaire (ce projet s'inscrit dans la continuité du projet GDEGeM) ;
- profiter de l'avantage de la popularité de ce mammifère charismatique pour sensibiliser le public aux actions de conservation de l'environnement marin ;
- renforcer les liens entre Pelagos et les aires marines protégées et parcs nationaux situés dans le Sanctuaire.

Le projet, conduit par CIMA Research Institute en partenariat avec GIS3M, la Fondation Acquario di Genova, l'Université de Sassari, CE.TU.S. et la Fondation Prince Albert II de Monaco, est estimé à 160 695,54 € dont près de **70 000 €** sont sollicités auprès de l'Accord Pelagos (cf. tableau suivant extrait du projet soumis aux Parties).

Project budget			
Actions	action type	months	cost (€)
Scientific actions			
identification of bottlenose dolphin habitat	field work	3,00	€ 12.000,00
photo-ID catalogue	desk work	0,99	€ 3.960,00
integration of existing and new data into INTERCET	desk work	2,25	€ 9.000,00
development of index of abundance	desk work	1,00	€ 4.000,00
genetic analyses	lab work	1,00	€ 4.000,00
Management and conservation actions			
description of threats and assessment of risks	desk work	1,20	€ 4.800,00
assessment of conservation status	desk work	1,35	€ 5.400,00
development of rules for management	desk work	1,00	€ 4.000,00
training of MPA personnel	training	2,00	€ 8.000,00
proposals for Natura2000 sites	desk work	1,00	€ 4.000,00
project coordination	desk work	3,00	€ 12.000,00
Education and awareness actions			
awareness campaign	campaign	1,00	€ 4.000,00
website	desk work	0,50	€ 2.000,00
Subtotal actions		19,29	€ 77.160,00
vessel time (inclusive of in-kind contributions)			€ 64.200,00
materials and consumables			€ 4.000,00
meetings and travel			€ 5.000,00
awareness material			€ 3.000,00
Subtotal costs			€ 76.200,00
Subtotal (actions + costs)			€ 153.360,00
Administrative costs			€ 7.335,54
Project total			€ 160.695,54
In-kind contribution: CE.TU.S (vessel time)			-€ 11.000,00
In-kind contribution: Tethys Res. Inst. (vessel time)			-€ 9.700,00
Support requested from Pelagos Sanctuary (43,6% of project total)			€ 69.997,77

Action relative à l'activité n°15 du Plan de gestion

Elaboration des termes de référence communs pour le suivi des grands cétacés par satellite, en tenant compte des études Pelagos déjà réalisées

Un montant total maximal de **1 500 €** est requis pour mettre en œuvre l'action et pour prendre en charge les frais de mission de trois membres du Comité scientifique et technique qui participeront à une réunion de travail.

Les participants identifiés par les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique pourront jouir d'un remboursement de frais de mission, dans la limite de 500 € par personne et par réunion. Le remboursement des frais de mission sera effectué sur présentation des pièces justificatives après vérification de celles-ci par le Secrétariat permanent.

R22 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION LIEES AUX POLLUTIONS

Action relative aux activités n°24 et 25 du Plan de gestion

Elaboration d'une synthèse des résultats des études conduites dans le cadre des activités de l'Accord Pelagos et relatives à l'évaluation de l'impact des ingestions de macro et microplastiques et des effets toxicologiques liés

Et élaboration des termes de référence communs pour définir des méthodes standard pour l'identification des aires de concentration des plastiques (gyres)

Un montant total maximal de **3 000 €** est requis pour mettre en œuvre l'action et pour prendre en charge les frais de mission de trois membres du Comité scientifique et technique qui participeront à deux réunions de travail.

Les participants identifiés par les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique pourront jouir d'un remboursement de frais de mission, dans la limite de 500 € par personne et par réunion. Le remboursement des frais de mission sera effectué sur présentation des pièces justificatives après vérification de celles-ci par le Secrétariat permanent.

R23 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION LIEES AUX NUISANCES SONORES SOUS-MARINES

Action relative à l'activité n°10 du Plan de gestion

Finalisation du projet « Pelagos Noise »

Le projet « Pelagos Noise » sur l'impact estimé du bruit issu du trafic maritime sur le cachalot et le ziphius, a déjà été approuvé par les Parties et est actuellement en cours de finalisation. Le montant inscrit dans la proposition d'utilisation des reliquats (**21 000 €**) correspond au solde à verser au porteur de projet, après vérification par le Secrétariat permanent et le Comité scientifique et technique, du respect des conditions prévues dans le protocole d'entente.

R24 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION LIEES AUX COLLISIONS ENTRE LES NAVIRES ET LES GRANDS CETACES

Les actions de ce thème proposées dans le programme de travail pour l'année 2017 ne nécessitent pas de fonds tripartites spécifiques.

R25 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION LIEES A LA PECHE

Aucune action de ce thème n'est prévue dans le programme de travail pour l'année 2017.

R26 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION LIEES A LA PERTURBATION DUE AUX ACTIVITES TOURISTIQUES

Les actions de ce thème proposées dans le programme de travail pour l'année 2017 ne nécessitent pas de fonds tripartites spécifiques.

R27 – RECHERCHE ET MESURES DE GESTION LIEES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Aucune action de ce thème n'est prévue dans le programme de travail pour l'année 2017.

R28 – RECHERCHE ET INTERVENTION EN CAS D'ECHOUAGES

Aucune action de ce thème n'est prévue dans le programme de travail pour l'année 2017.

R29 – BILAN DE L’EXISTANT ET PRIORITES DE RECHERCHE

Action relative à l’activité n°26 du Plan de gestion

Sur la base des données recueillies, mise à jour du bilan de l’existant et établissement des nouvelles priorités de recherche

Un montant total maximal de **4 000 €** est requis pour mettre en œuvre l’action et pour prendre en charge les frais de mission de quatre membres du Comité scientifique et technique qui participeront à deux réunions de travail.

Les participants identifiés par les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique pourront jouir d’un remboursement de frais de mission, dans la limite de 500 € par personne et par réunion. Le remboursement des frais de mission sera effectué sur présentation des pièces justificatives après vérification de celles-ci par le Secrétariat permanent.

R3 – COMMUNICATION, FORMATION ET SENSIBILISATION

R31 – SUPPORTS DE COMMUNICATION

Action relative à l’activité n°51 du Plan de gestion

Création / mise à disposition des supports de communication (brochures, poster, film, roll-up, panneaux, etc.) et poursuite du développement d’une plateforme de communication externe (site internet, réseaux sociaux, e-mailing, bulletins de liaison, conférences, participations aux actions de sensibilisation, etc.)

Le site internet nécessite une maintenance technique indispensable pour garantir sa sécurité et sa capacité à évoluer. Le montant de la prestation est estimé par Agence Digitale à **2 160 € TTC** (5 jours de développement pour la migration du site vers la plateforme Joomla 3.6.2).

Le stock de brochures de l’Accord est quasi-épuisé. La création de nouvelles brochures est estimée à **4 000 € TTC**, sur la base du précédent devis établi par Desiderata :

- 1 000 € TTC pour la création (mise à jour du texte en français, italien et anglais et adaptations graphiques) ;
- 2 500 € TTC pour l’impression (30 000 exemplaires sans vernis, format 210 mm x 313 mm ouvert / 210 mm x 115 mm fermé 2 plis roulés, papier 170 g balance satin, impression quadri R²/V^o) ;
- 500 € TTC pour l’expédition (en France, en Italie et à Monaco).

R32 – ATELIERS, CONFERENCES ET EVENEMENTS

Action relative à l’activité n°50 du PDG

Organisation d’un atelier RAMOGE/Pelagos pour inciter les communes à une meilleure gestion des déchets

Dans le cadre du mandat conféré par les Parties aux Secrétariats des Accords Pelagos et RAMOGE pour développer des axes de coopération, notamment en matière de lutte contre la pollution, il est proposé d’organiser un atelier RAMOGE/Pelagos sur la problématique des déchets marins afin d’apporter aux communes des solutions concrètes de gestion des déchets pour réduire leur quantité et en particulier limiter leurs impacts sur les mammifères marins. Cet atelier s’inscrit également dans le projet de révision de la Charte de partenariat Pelagos avec les communes et permettrait aux deux Accords de mutualiser leurs moyens.

Contexte

Cette initiative pourrait s’organiser en partenariat entre les Secrétariats des Accords RAMOGE et Pelagos. En effet, Les Accords Pelagos et RAMOGE partagent la même préoccupation ; celle de préserver la qualité du milieu marin. Les déchets marins constituent une menace pour l’ensemble de la faune et flore marines et notamment pour les cétacés. Par le biais d’une Charte, l’Accord Pelagos préconise aux communes du littoral de mettre en œuvre des mesures de gestion et d’aménagement sans impact sur les mammifères marins. Cet atelier apporterait aux communes des exemples concrets d’actions qui peuvent être réalisés en ce sens.

Objectif

Face au constat selon lequel 80% des déchets marins sont d’origine tellurique, il est important d’encourager les communes du littoral et celles situées en amont, dans les bassins versants, à gérer leurs déchets et notamment les déchets sauvages, de façon à réduire la quantité de ceux retrouvés en mer, et ainsi limiter leurs impacts sur le milieu marin.

Cible

Cet atelier s’adresserait aux communes, dont les communes signataires de la charte Pelagos, aux communautés d’agglomérations et notamment leurs services techniques, et aux syndicats intercommunaux.

Durée, date et lieu de l'évènement

Cet atelier pourrait se tenir sur une journée à fixer entre le 9 et le 19 mai 2017 (sous réserve de faisabilité au regard de la période de réserve liée aux élections législatives en France), au Musée océanographique de Monaco (sous réserve de disponibilité).

Proposition de programme

Le programme de l'atelier s'articulerait autour des thèmes suivants :

- en introduction, la définition de déchets sera abordée, en distinguant leur provenance, d'origine naturelle ou anthropique ;
- seront ensuite présentés leurs impacts sur le milieu marin, avec un zoom sur leurs conséquences pour les cétacés ;
- il serait intéressant que la France et l'Italie décrivent leur programme national respectif relatif aux mesures prises dans le cadre de la DCSMM ;
- puis seront présentés des exemples de solutions préventives de gestion, qui visent à limiter la quantité de déchets drainés par les cours d'eau ou par les réseaux d'eaux pluviales ;
- des solutions curatives pourront également être illustrées (exemple de ramassage des déchets sur les plages / en mer ainsi que des initiatives de sensibilisation et de communication).

Produit

A l'issue de cet atelier, pourrait être rédigé un guide à l'attention des communes, lequel définirait les lignes directrices et décrirait les expériences de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

Détail des coûts

- Salle de conférence équipée avec cabines de traduction6 000 €
- *Catering* 5 000 €
- Interprétation simultanée (2 interprètes, 1 technicien et le matériel nécessaire) 2 000 €
- Matériel de communication spécifique (affiche de l'évènement, roll-up, etc.) 1 000 €
- Les frais de participation des intervenants, autres que les frais éventuels des membres du Secrétariat permanent, ne seront pas pris en charge sur le budget de l'Accord.

La salle de conférence équipée pourrait être gracieusement mise à disposition, sous réserve de confirmation du Secrétariat de RAMOGE. Le montant total du coût de cet atelier s'élèverait donc entre 8 000 € et 14 000 €. Le montant sollicité auprès de Pelagos est de **4 000 €**.

Action a. relative à l'activité n°52 du PDG

Création de la nouvelle structure du Secrétariat permanent, recrutement du personnel, organisation d'un évènement médiatique et mise à jour des règlements intérieurs de l'Accord

Le projet d'Accord de siège est en cours de finalisation par les Parties. La signature de l'Accord de siège pourrait faire l'objet d'une cérémonie et serait l'occasion de communiquer sur le bilan des quinze années de l'Accord après son entrée en vigueur. Un exercice d'intervention en cas d'échouage de cétacé pourrait également être organisé afin de sensibiliser le public et de renforcer la coopération technique entre les trois Parties à l'Accord.

Objectif

Formaliser l'installation du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos en Principauté et promouvoir les activités conduites dans le cadre de l'Accord Pelagos, à l'occasion des quinze ans de l'Accord après son entrée en vigueur.

Durée, date, lieu de l'évènement et partenaires

L'évènement pourrait se dérouler sur une journée et s'inscrire dans la Semaine des Océans prévue du 29 mars au 4 avril 2017 en Principauté de Monaco, en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco, Rolex et, sous réserve de confirmation, avec le Gouvernement de S.A.S le Prince de Monaco à travers le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, le Yacht Club de Monaco et la Fondation Prince Albert I de Monaco.

Cible et nombre de participants attendus

Plus de 100 personnes, dont les autorités impliquées dans les activités de l'Accord (autorités politiques, scientifiques et des secteurs sociaux et économiques), le public et les autorités de l'Accord Pelagos.

Projet de programme

- Matin (10h00 – Port Hercule ou Larvotto – ouvert au public) : exercice d'intervention et de coopération transfrontalière en cas d'échouage de cétacés morts / vivants dans les eaux italiennes, françaises et monégasques.
Nota bene : il aurait été intéressant d'organiser une sortie en mer (en général, les observations de mammifères marins sont plus fréquentes le matin). Cependant, le mois de mars n'est pas une période propice à l'observation des mammifères marins.
- Après-midi (16h00 – Tour Odéon – sur invitation – moins de 20 personnes) : inauguration du nouveau siège du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, visite des locaux et cocktail
- Soir (18h00 – éventuellement, salle de conférence du Musée océanographique – sur invitation – plus de 100 personnes)
 - o 18h00 : conférence sur l'Accord Pelagos (intervenants : Président de la Réunion des Parties, Président du Comité scientifique et technique, Partie française, Partie italienne, Partie monégasque, Secrétariat permanent)
 - o 19h00 : cérémonie de signature de l'Accord de siège **OU** cérémonie de signature de la Charte de partenariat Pelagos par Monaco
 - o 19h30 : spectacle « Baleines et contrebasse » de Bernard Abeille
 - o 20h00 : cocktail

Liste provisoire des invités

- Organisations gouvernementales internationales
- Gouvernements des 3 pays
- Entités de recherche impliquées dans les activités de l'Accord
- AMP incluses dans le Sanctuaire
- ONG / Fondations nationales et internationales impliquées dans les activités de l'Accord
- Sociétés privées impliquées dans les activités de l'Accord
- Presse / médias
- Membres de Pelagos (Parties, Points focaux nationaux, Comité scientifique et technique, Secrétariat permanent, groupes de travail, Réseaux nationaux d'échouage)
- Partenaires officiels
- Personnalités

Services nécessaires

- Autorisation d'utilisation des espaces publics maritimes et terrestres pour l'exercice d'intervention en cas d'échouage
- 1 salle de conférence équipée pour plus de 100 personnes (avec cabines de traduction, casques, écran et vidéoprojecteur, micro, wi-fi et espace cocktail)
- *Catering* (1 cocktail pour 20 personnes, 1 cocktail pour 100 personnes)
- 2 interprètes, 1 technicien et le matériel nécessaire pour l'interprétation simultanée dans les 2 langues de l'Accord (français-italien)
- Hôtesse
- 1 animateur

Détail des coûts

- Une salle de conférence pourrait être mise à disposition à titre gracieux (à confirmer)
- Le *catering* pourrait être pris en charge par un tiers (à confirmer)
- Le service d'hôtesse d'accueil pourrait être pris en charge par un tiers (à confirmer)
- Un animateur pourrait être mis à disposition (à confirmer)
- Le coût du spectacle de Bernard Abeille pourrait éventuellement être pris en charge par un tiers (à confirmer)
- Interprétation simultanée (2 interprètes, 1 technicien et le matériel nécessaire) 4 500,00 €
- Matériel de communication spécifique (affiche de l'évènement, roll-up, etc.)..... 500,00 €
- Les frais de participation des intervenants ne seront pas pris en charge sur le budget de l'Accord.

Montant total sollicité : **5 000,00 €**

R33 – FORMATIONS

Les actions de ce thème proposées dans le programme de travail pour l'année 2017 ne nécessitent pas de fonds tripartites spécifiques.